**Décomptes TVA « Méthode de la dette fiscale nette» / FOFO**

**Exercice 1**

Tenir le décompte du 2ème semestre 2014 pour le boulanger « Pierre », actif à Genève, avec un taux d’imposition à la TVA de 1.6%.

Achats de marchandises (8%) : 34'000.-

Ventes de marchandises (imposables) : 50'000.-

Ventes de marchandises (export) : 22'000.-

Ventes de marchandises (non-imposables) : 10'000.-

Pertes sur clients (imposables) : 3'000.-

Déductions obtenues (8%) : 1'500.-

Déductions accordées (imposables) : 900.-

**Exercice 2**

Tenir le décompte du 1ème semestre 2014 pour la fleuriste « Marinette », active à Genève, avec deux taux d’imposition à la TVA : le 1er taux est de 2%, le 2ème taux de 1.2%.

Déductions accordées (taux 1) : 700.-

Déductions accordées (taux 2) : 1'000.-

Investissements (8%) : 90'000.-

Pertes sur clients (taux 1) : 5'000.-

Ventes de marchandises (export) : 5'000.-

Ventes de marchandises (non-imposables) : 980.-

Ventes de marchandises soumises à TVA : 100'000.- (dont le quart au taux 2).

**Exercice 3**

Tenir le décompte du 2ème semestre 2013 pour la pianiste « Olga», active à Morges, avec deux taux d’imposition à la TVA : le 1er taux est de 4.3%, le 2ème taux de 1.5%.

Prestations facturée (taux 1) : 30'000.-

Honoraires (taux 2) : 20'000.-

Salaires payés : 56'000.-

Pertes sur clients (taux 2) : 9'000.-

Prestations fournies à l’étranger : 23'000.-

Rabais accordés aux clients (taux 1) : 1'000.-

Ventes de marchandises (taux 2) : 4'000.-